



Monsieur Philippe WAHL
Président du Groupe La Poste
9 rue du Colonel Avia
75 757 Paris Cedex 15

Montreuil, le 19 Janvier 2022

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la journée d'action nationale interprofessionnelle unitaire du 27 Janvier 2022, pour une hausse des salaires, pour la création d'emplois, la retraite à 60 ans, l'amélioration des conditions de travail, pour le maintien et le développement des services publics, **notre Fédération dépose un préavis de grève de 24 heures, pour la journée du 27 Janvier 2022**, afin de couvrir tous les arrêts de travail qui seront décidés par les personnels de La Poste quel que soit leur statut : fonctionnaire, agent contractuel de droit public ou privé, cadre et non cadre, ainsi que tout personnel appelé à exercer une activité professionnelle au sein des services dans la période. Pour les régimes de travail, cycliques ou assimilés, il prendra effet à partir du mercredi 26 Janvier 2022 à la prise de service des équipes de nuit au samedi 29 Janvier, fin de service des brigades de nuit.

Trop de salariés, notamment ceux particulièrement exposés et dits de « 2ème ligne », sont maintenus à de bas salaires et ne voient aujourd'hui aucune perspective d'amélioration. Les agents de la fonction publique attendent toujours et depuis des années une augmentation du point d'indice à la hauteur de la perte de leur pouvoir d'achat.

Lors de cette journée les personnels de La Poste sont susceptibles de cesser le travail pour exiger la prise en compte des revendications suivantes :

- L'ouverture immédiate de négociations sur les salaires.
- Une augmentation de salaire immédiate permettant de rattraper et d'augmenter le pouvoir d'achat, l'attribution du 13ème mois, un véritable dispositif de déroulement de carrière transparent par l'accès à la promotion, l'abandon du gel du point d'indice et une égalité salariale femmes/hommes sur la base : « *à travail égal, salaire égal* ». La revalorisation du complément de rémunération et que celui-ci soit lié au grade et non à la fonction.

- Le maintien et développement du Service Public Postal à partir de l'unicité de La Poste et de la complémentarité de ses activités, avec création de nouveaux emplois en nombre pour assurer :
 - La ré-internalisation de toutes les activités postales
 - Une distribution 6 jours sur 7 avec au minimum 2 jours de repos hebdomadaires pour les personnels
 - Le respect du J+1 afin de tendre au H+, notamment, par le maintien et la création minimum d'un centre de tri (multi-activités si nécessaire) par département
 - Le maintien de la présence postale territoriale avec des Bureaux de Poste de proximité et qui exercent toutes les activités de La Poste. Cela passe par l'arrêt immédiat de tous projets de fermeture ou de réduction des horaires d'accueil des usagers
- Une stratégie d'entreprise axée sur des investissements à long terme notamment sur la recherche et le développement.
- Le développement de l'activité et des technologies sur tout le territoire garantissant le droit à la Communication.
- Pour le développement d'un réseau d'acheminement respectueux de l'environnement cela passe par l'arrêt du tout routier et pour une coopération avec le réseau SNCF.
- L'ouverture de réelles négociations sur les moyens de remplacement sur l'ensemble des métiers.
- La durée légale du temps de travail à 32h hebdomadaires en jour et 28h en nuit, avec au minimum, maintien des salaires et création d'emplois nécessaires.
- La création d'emplois et le remplacement de tous les départs (retraites, départs anticipés, mutations...), l'amélioration des conditions de travail.
- L'embauche par La Poste en CDI à temps complet de tous les contrats précaires (CDD, intérimaires,...) pour l'ensemble des métiers.
- sur l'ensemble des métiers, comme première étape à un plan de titularisation.
- Des libertés syndicales reconnues et de nouveaux droits d'intervention et d'expression pour les représentants syndicaux et les salariés. L'abandon de toutes les sanctions et procédures liées à l'activité syndicale.
- Pour l'intervention des citoyens et des organisations syndicales sur le maillage territorial dans le cadre du contrat de présence postale territoriale.
- L'instauration à La Poste du principe majoritaire pour les accords.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations

Pour la CGT FAPT

Alain BARD

Membre du bureau fédéral



**Fédération nationale des salariés du secteur
des activités postales et de télécommunications CGT**
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex
Tél. : 01 48 18 54 00 - C.C.P. Paris 20376 D
Site : www.cgt-fapt.fr Mail : fede@cgt-fapt.fr

